

MRC JOLIETTE

COLLECTE DES ENCOMBRANTS / MATIÈRES REFUSÉES

Règle générale : Toute matière admissible à un ou plusieurs autres types de collecte (matières recyclables, matières organiques ou résidus verts) ne doit pas se retrouver dans la collecte des encombrants. La collecte d'encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets volumineux trop imposants pour être déposés dans les bacs roulants à déchets. Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, l'écocentre local devrait être priorisé. *En termes pratiques, on peut considérer un encombrant comme un item que l'on déménagerait si votre propriété était vendue, à l'exception des items régis par réglementation.* Les matières admissibles sur lesquelles des matières non admissibles sont déposées ne pourront être collectées.

- Sacs de feuilles et de gazon;
- Bacs roulants bleus et bruns;
- Déchets déposés en vrac (non ensachés) ou louses au sol
- Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup);
- Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés en section de <5 pieds et solidement attachés
- Appareils électroniques de télécommunications (ex. télévisions, ordinateurs, imprimantes, système audio et vidéo, etc.);
- Résidus domestiques dangereux (RDD) tels que la peinture, les aérosols, néons, bonbonnes de propane, etc.;
- Résidus de CRD (matériaux de construction, de rénovation et de démolition et tout ce qui est fixe au squelette d'une maison) tels que les planches de bois, morceaux de 2x4, panneaux de plywood, madriers, poteaux de clôtures, patio, planchers et lattes, portes, fenêtres, gypse, bardeaux d'asphalte, céramiques, vinyle, etc.;
- Déchets en vrac de petites tailles (< 1,5 mètres) ou de moins de 25 kgs;
- Objets tranchants et/ou pointus (verre, miroir, morceaux de vitres, items avec des clous apparents, etc.);
- Boîtes de carton et autres matières recyclables (ex : chaudière);
- Appareils réfrigérants : réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau et climatiseurs;
- Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe.
- Déchets louses ou en vrac déposés dans des baignoires, barils, remorques ou autres;
- Item avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (ex : tondeuse, souffleuse, etc.)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS / MATIÈRES ACCEPTÉES

Règle générale : Tout déchet d'origine domestique qui mesure plus de 1.5 mètre ou qui pèse plus de 25 kg et qui peut être chargé manuellement par 2 employés.

- ✓ Tous les bacs roulants noir/gris/vert avec ou sans collant
- ✓ Poubelles < 100L et sacs de déchets
- ✓ Mobilier (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, armoire/bibliothèque, etc.)
- ✓ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière)
- ✓ Petits appareils et petits électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.)
- ✓ Matelas, lits et sommier
- ✓ Tapis, toile ou bâche roulée et attachée
- ✓ Meubles et pièces de meubles (ex : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de table, etc.) préférablement non défaits
- ✓ Toilettes, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire
- ✓ Barbecue (sans la bonbonne)
- ✓ Vélo
- ✓ Jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.)
- ✓ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.)
- ✓ Spa défait en + de 4 sections et pouvant être ramassées par 2 employés
- ✓ Baril de métal vide
- ✓ Filtres de piscine (sans sable)